

Chaque élève doit avoir son nom écrit en toutes lettres sur son linge.

Le Collège ne fournira ni argent, ni habillements aux élèves, à moins que les parents ne laissent un dépôt entre les mains du procureur pour cette fin.

### Païements.

Chaque trimestre (2½ mois) est invariablement payable d'avance : à l'entrée, au 15 novembre, au 1er février et au 15 avril.

Les mois de septembre et de juin sont toujours payables en entier.

Dans un cas d'absence, on ne fait de réductions que sur la pension et non sur l'instruction, etc.

Le raccommodage des chaussures et des habits est à la charge des parents et doit être payé au fur et à mesure qu'il a lieu.

Les soins du médecin et de l'infirmier sont aux frais des parents.

Les parents qui veulent abonner leurs enfants aux médecins peuvent le faire moyennant \$1.50 par année.

Tout arrangement spécial avec les autorités du Collège doit être renouvelé chaque année.

L'Intérêt sera exigé sur les arrérages depuis le 1er juillet de chaque année.

Les chèques, mandats, etc., doivent être faits à l'ordre du Collège Bourget et adressés au Procureur.

### Discipline.

L'année scolaire se divise en deux semestres qui se terminent chacun par des examens sérieux.

Les parents recevront chaque mois un bulletin qui les renseignera sur la conduite, le travail et le succès de leurs enfants.

On exige des certificats pour ceux qui ont étudié ailleurs.

Pendant l'année, les élèves n'obtiennent que pour des raisons majeures la permission de se rendre dans leurs familles.

Les parents sont priés de ne venir visiter leurs enfants que pendant les récréations et les congés (le mardi et le jeudi, de une heure à cinq heures). Jamais un élève ne sort de la classe ou de l'étude pour aller au parloir.

Tous les élèves doivent entrer au jour fixé pour l'ouverture de l'année scolaire à moins d'une permission spéciale.

La morale est surveillée avec la plus scrupuleuse attention. Tout élève convaincu d'immoralité ou de mauvais esprit est renvoyé à sa famille. Les élèves qui ne réussissent pas d'une manière convenable, soit par paresse, soit par manque de dispositions, sont aussi renvoyés à leurs parents.

Aucun livre, journal, etc. ne doit être introduit dans le Collège sans autorisation préalable.

La correspondance est soumise au contrôle du Directeur ou de son assistant.

On ne peut obtenir de certificat d'études qu'après avoir subi les examens réguliers, et à condition d'avoir repris d'une manière satisfaisante les matières à reprendre, s'il y a lieu, et d'avoir réglé chez le Procureur.

Outre les b  
premier prix e  
dant l'année sc  
été excellente p

En plus de  
conduite. Le p  
et d'instruction  
annuel payé po

Ces deux pr  
qui ont obten  
récompenses.

Le cours d'é  
commercial angl

LE COURS PR  
Lecture est à l'us  
comprend les él  
autres années : O  
l'enseignement d  
toire, de l'Arith  
distribuées de t  
terminé ce cours

LE COURS CO  
années et embras  
gens un accès cer  
tratives, mais en  
mathématiques,  
occuper avec hon

LE COURS CLA  
langues française  
mathématiques, le  
aux jeunes gens  
professions libéral

Le cours prépar  
au Cours Classiqu  
paratoire et en c  
sérieux avantages.  
participer aux bie  
profiter des années  
examiner mûremen  
temps et d'argent